

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14+1 proc

Séance du Jeudi 24 septembre

Deux mille vingt

Date de la Convocation

17 septembre 2020

Et le vingt-quatre septembre
à 19h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,
sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

17 septembre 2020

Présents : ABRINES André, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BONNAURE Martin,
CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, EBERHARD Roth, DEVERNAY Anne-
Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, MARTEL
Magalie, VIALLE Romain

Absents : Muriel BRUYENNE Donne procuration à Denise GARCIA

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMANN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Demande DETR Pour transfert Bureaux Administratifs

Le Conseil décide de transférer les Locaux de la Mairie à la Maison des Associations. Le conseil sollicite une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. Le montant des travaux est estimé à 70 000 € HT.

POUR : 14 CONTRE : 1

2- Création Commission Action Sociale

Après délibération le conseil décide de nommer les personnes suivantes :

Membres Elus : Mme BRUYENNE Muriel, Mme DE BOURNET Catherine, Mme DEVERNAY Anne-
Sophie, M. BAGNIS Jean-Paul

Membres non élus : Mme BECKER, née LEROY Marie-Louise, Mme BONNAURE Céline, Mme TEYSSIER
née CHAMARD Henriette, M. FOLLEZ Pierre

POUR : 15

3- Frais de participation scolaire pour enfants extérieurs à la commune

Le Conseil municipal décide de demander une participation scolaire de 650 € à la commune de RUOMS, pour la scolarisation d'un enfant scolarisé sur la commune et domicilié à RUOMS.

POUR : 15

4- Autorisation signature convention de passage pour l'itinéraire du sentier dolménique

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires au passage du sentier dolménique

POUR : 15

5- Inscription dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées du Chemin vicinal ordinaire n°14 de Planas à Ferrière (Chemin sentier dolménique).

Le Conseil municipal autorise l'inscription du chemin vicinal N°14 de Planas à Ferrière au PDIPR

POUR : 15

Le Maire :

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

Fait et délibéré 24 septembre 2020

Le Maire, Denise GARCIA